

INFORMATION AUX PORTEURS

14/05/2025 – CARAC ACTIONS EURO

Codes ISIN : FR0010669150

OBJET : Changement de dénomination, mise en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming » et clarification sur la période de détention conseillée du fonds maître CPR Euroland ESG

Nous vous informons qu'à compter du **14 mai 2025** les changements suivants vont être apportés au Fonds Communs de Placement (FCP) CPR Euroland ESG :

1. Changement de dénomination : **CPR Actions Euro Responsable** en lieu et place de CPR Euroland ESG
2. mise en conformité avec les orientations ESMA dites « Fund Naming » :
En application des nouvelles orientations européennes (ESMA 34-472-440), publiées le 14 mai 2024, sur les noms des fonds utilisant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité, les entreprises considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (émissions de carbone, gaz, pétrole, etc.) seront exclues du portefeuille du Fonds.
Il s'agit des exclusions prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil).
3. Période de détention conseillée : A des fins de clarification, la période minimale de détention est précisée dans l'objectif de gestion afin de refléter la durée de placement recommandée.

- **Durée de placement recommandée** : 5 ans

En lieu et place de

- **Durée de placement recommandée** : supérieure à 5 ans

Ainsi, à compter du 14 mai 2025, la documentation juridique de votre FCP « **CARAC ACTIONS EURO** » en sa qualité d'OPC nourricier du fonds « **CPR Euroland ESG** », intégrera ces mêmes modifications.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque).

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC) et du prospectus de votre fonds qui seront mis à jour pour tenir compte de ces évolutions sur le site internet www.cpram.com à compter du 14/05/2025.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction